



Lycées Beaumuret Buron
LAVAL

Service des Affaires Financières

Bureau Restauration

Affaire suivie par : Céline FAURE

Téléphone : 02.43.67.24.61

celine.faure@ac-nantes.fr

39, Avenue Chanzy

B.P. 91329

53013 LAVAL cedex

DEMANDE DE REMBOURSEMENT / TRANSFERT DU CRÉDIT DE CARTE DE SELF

**A retourner par l'élève au bureau Restauration,
ou à transmettre par mail ou par courrier**

Conformément au règlement financier article E.3.6

« Remboursement des repas non consommés

Tout lycéen quittant définitivement l'établissement peut être remboursé du montant des repas réglés et non consommés. Le remboursement est effectué exclusivement sur demande écrite avant le 31 décembre de l'année en cours, accompagnée d'un relevé d'identité bancaire. » **Toute demande reçue après cette date sera refusée.**

Je soussigné (e), Mr/Mme responsable financier de l'élève

NOM :

PRÉNOM :

CLASSE :

demande le remboursement du crédit au motif :

- Fin de scolarité au / /
- Démission au / /
- Changement d'établissement au / /
- Autres (préciser)

demande le transfert du crédit vers la carte de :

NOM PRÉNOM CLASSE

Date / /

Signature du responsable financier

PIÈCES A JOINDRE A VOTRE DEMANDE :

- 1 RIB au nom du responsable financier (la personne qui payait les repas)
- Votre badge